



Conditions Spéciales du paquet de prestations « Audit »

en complément aux Conditions Générales de NET-Metrix

1. Objet du paquet de prestations

NET-Metrix mesure les accès Internet aux offres en ligne inscrites (offres web) des clients abonnés au paquet de prestations Audit (**clients Audit**), et publie les données mesurées (**NET-Metrix Audit**).

Le contenu et le fonctionnement de la prestation sont expliqués en détail dans le document « La mesure ». Celui-ci, ainsi que les autres Annexes 2 et 3 (voir ci-dessous) font partie intégrante des présentes Conditions Spéciales.

2. Durée

Le paquet de prestations est conclu à partir de la date de départ convenue pour une durée indéterminée. Il a une durée minimale de 6 mois. Il peut être résilié de manière ordinaire avec un délai de résiliation de 3 mois pour la fin d'un mois civil, mais au plus tôt à la fin de la durée minimale et sous réserve d'éventuelles durées plus longues d'autres paquets de prestations présupposant l'abonnement au présent paquet de prestations.

Le client Audit peut modifier l'utilisation du paquet de prestations pour chaque fin de mois de la manière suivante : passage d'une offre individuelle à une offre réseau et inversement ; passage d'une offre avec publicité à une offre sans publicité et inversement. L'annonce du changement doit parvenir à NET-Metrix dans les 5 jours ouvrables après la fin du mois.

3. Collecte de données

3.1 Indication des noms de domaine locaux

Le client Audit doit communiquer à NET-Metrix tous domaines/sous-domaines et/ou URL auxquels une certaine offre est accessible, ainsi que toute modification ultérieure éventuelle.

Le document « La mesure » (**Annexe 1**) explique en détail comment les noms de domaine locaux doivent être saisis.

NET-Metrix se réserve le droit de modifier ou de supprimer les URL indiquées dans la base de données client si celles-ci falsifient le résultat de mesure, en particulier s'il s'avère que tous les accès mesurés ne peuvent pas être attribués sans doute possible à l'offre inscrite.

3.2 Publication des données par NET-Metrix, devoirs du client Audit

Après l'implémentation du script de mesure, NET-Metrix soumet l'offre web inscrite à un contrôle d'ouverture et fait parvenir au client Audit un rapport correspondant. Une fois le contrôle réussi, l'offre du client est incluse dans la mesure NET-Metrix-Audit et les frais d'installation (voir ch. 6) deviennent exigibles.

En cas d'échec de l'implémentation du script de mesure malgré un avertissement de NET-Metrix, le contrat peut être résilié avec effet immédiat par

chaque partie. Les frais d'installation (voir ch.6) sont tout de même dus par le client s'il n'est pas établi que l'échec de l'implémentation est dû à des causes dont NET-Metrix répond.

Le client Audit n'est pas en droit de publier de contenus illicites sur les offres inscrites.

Le client Audit s'engage à ce que ni lui, ni ses auxiliaires ne manipulent les mesures ou entreprennent autrement des actes visant à falsifier les résultats de mesure.

NET-Metrix se réserve le droit de réaliser des contrôles pour garantir l'exactitude de la mesure et le respect du présent contrat. Le client Audit n'est informé des contrôles qu'en cas de non-conformité.

Le client Audit s'engage à fournir, sur demande de NET-Metrix, toutes les informations pouvant être nécessaires pour vérifier la plausibilité des données mesurées.

NET-Metrix se réserve le droit de ne pas publier les données mesurées qu'elle ne considère pas plausibles ou correctes. Les données sont considérées comme définitives et « certifiées » seulement après leur publication sur le site Internet de NET-Metrix.

Le client Audit informe NET-Metrix avec une avance raisonnable d'une extension, d'un remaniement ou de toute autre modification ou extension importante de ses offres inscrites et permettra à NET-Metrix de vérifier les offres quant à la mise en œuvre des prescriptions. Le client Audit informe NET-Metrix immédiatement lorsqu'il constate des dérangements techniques ou des problèmes comparables.

Des explications détaillées sur la certification des données se trouvent dans le document « La mesure » sous chiffre 5 (Annexe 1).

Le client Audit doit déclarer ses offres de manière conforme à la vérité en respectant les catégories suivantes :

- Offres web avec publicité de tiers ou revenus de publicité, de sponsoring ou d'annonces classées (**offres avec publicité**).
- Offres web sans publicité de tiers et qui ne servent pas à réaliser des revenus selon le point précédent (**offres sans publicité**).

Le client Audit peut consulter les résultats de mesure actuels qui concernent

3.3 Qualification des offres

4. Utilisation des données

son offre, sous forme détaillée, à travers un accès Internet protégé par mot de passe.

Le client Audit ne peut utiliser les données avant une publication par NET-Metrix qu'à l'interne et pour ses propres fins, mais pas envers des tiers ou pour leurs besoins. La transmission et la publication des données publiées par le client sont autorisées seulement après que la publication par NET-Metrix a été fournie.

En cas d'utilisation des données envers des tiers, celles-ci doivent être munies, de manière bien visible, de la mention suivante de la source et de la date : « NET-Metrix SA, Audit AAAA-MM », où « AAAA » indique l'année et « MM » le mois de l'édition.

Au surplus, en ce qui concerne le droit d'utiliser les données mesurées, il y a lieu de distinguer entre les offres avec publicité de tiers et celles sans publicité de tiers (voir ch. 5).

5. Publication des données

5.1 Offres avec publicité

Les données mesurées des offres avec publicité sont publiées mensuellement sous forme d'aperçu sur le site Internet de NET-Metrix. La publication sert à promouvoir la transparence et est par conséquent obligatoire.

Le client Audit a le droit de suspendre la publication des données mensuelles de sa propre offre trois fois par année civile sans indication de motifs. Si le client Audit suspend la publication concernant une offre plus de trois fois par année civile, il viole le présent contrat et l'offre correspondante est exclue de la publication pour la durée de 12 mois (cela ne libère toutefois pas le client de l'obligation de payer l'intégralité de la rémunération). Sont réservées et ne doivent pas être comptées les renoncations à la publication par NET-Metrix en raison de la faible plausibilité des données.

Si les données mensuelles ne sont pas publiées, NET-Metrix peut indiquer dans l'aperçu les motifs de la non-publication. Quel que soit le motif indiqué, les données non publiées ne peuvent être utilisées qu'à l'interne, mais pas envers des tiers.

5.2 Offres sans publicité

La publication des données mesurées pour les offres sans publicité est volontaire. Si le client Audit se décide à les publier, la publication se fait également sur le site Internet de NET-Metrix, mais ces offres peuvent être affichées séparément ou marquées spécialement ; ensuite et à partir de ce moment, ces données peuvent être utilisées par le client également envers les tiers, mais pas pour acquérir de la publicité, du sponsoring ou des prestations semblables de tiers. Si le client Audit ne souhaite pas publier ces données, celles-ci ne peuvent être utilisées qu'à l'interne et pour ses propres besoins, mais pas envers des tiers ou leurs besoins.

Le client Audit peut modifier les instructions concernant la publication ou la non-publication pour les données collectées dans le cadre de mesures futures. Une adaptation rétroactive ou une révocation de l'autorisation de publication de données publiées n'est pas possible.

5.3 Disposition communes

Les instructions du client Audit concernant la renonciation à la publication

ou la publication des données mensuelles doivent parvenir à NET-Metrix SA au plus tard le 5e jour ouvrable du mois suivant.

Des explications détaillées sur la publication se trouvent dans le document « Directives de publication » (**Annexe 2**).

Les frais pour le paquet de prestations Audit se composent de frais d'installation ainsi que de frais annuels, mesurés d'après le nombre d'accès (page impressions) sur l'offre en ligne mesurée ou les offres en ligne mesurées. Les frais d'installation, la formule de calcul pour les frais annuels, l'aperçu du tarif des prestations complémentaires et les modalités de paiement sont contenus dans le document « Frais de participation » (**Annexe 3**). Les frais annuels sont recalculés par NET-Metrix chaque année sur cette base.

6. Frais et facturation